Régimes d'accès à certaines zones et ressources de pêche communautaires

1994/0172(CNS) - 27/03/1995

A la suite de l'accord politique enregistré par le Conseil lors de sa session "Pêche" du 22 décembre 1994, le Conseil a arrêté, avec l'abstention de la délégation britannique, le règlement portant sur l'intégration, dès 1996, des flottes ibériques dans la Politique commune de la pêche.